Diesel +Plus+ Treatment - Traitement Anti-Pollution

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 20/09/2021 Date de révision: 01/07/2021 Version: 5.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	Diesel +Plus+ Treatment - Traitement Anti-Pollution
Code du produit	:	W51663
Groupe de produits	:	Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Additif pour gazole

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ITW ADDITIVES INTL BV B.V.
Industriepark-West 46
BE– 9100 Sint-Niklaas – Belgium
Belgium
T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56
msds@wynns.eu - www.wynns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45 (NL FR EN DE)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration, catégorie 1	H304
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3	H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Contient : C8-C26 branched and linear hydrocarbons – Distillates

Mentions de danger (CLP) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P405 - Garder sous clef.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
C8-C26 branched and linear hydrocarbons – Distillates	N° CAS: 848301-67-7 N° CE: 481-740-5 N° REACH: 01-0000020119-75	≥ 50	Asp. Tox. 1, H304 EUH066
nitrate de 2-éthylhexyle	N° CAS: 27247-96-7 N° CE: 248-363-6 N° REACH: 01-2119539586-27	5 – 10	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard), H332 Aquatic Chronic 2, H411 EUH044, EUH066
2-éthylhexane-1-ol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 104-76-7 N° CE: 203-234-3 N° REACH: 01-2119487289-20	0,1 – 1	Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène	N° CE: 918-811-1 N° REACH: 01-2119463583-34	0,1 – 1	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. Consulter éventuellement un médecin.

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après ingestion : Maux de tête. Douleurs abdominales. Nocif en cas d'ingestion. Risque de pneumonie aspiratoire. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse AFFF. de la poudre ABC.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide combustible. L'agitation peut provoquer une charge électrostatique.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. des vêtements de protection.

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Eviter que le produit ne s'écoule vers les points bas. Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome. Enlever les vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conforme à la réglementation. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène : Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un récipient fermé.

Température de stockage : < 45 °C

Lieu de stockage : Conforme à la réglementation. Ventilation au niveau du sol.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conforme à la réglementation. Etiquetage selon.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique pour des informations détaillées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	200 mg/m³

2-éthylhexane-1-ol (104-76-7)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA	5,4 mg/m³
IOEL TWA [ppm]	1 ppm

2-éthylhexane-1-ol (104-76-7)	
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
AGW (OEL TWA) [1]	110 mg/m³
AGW (OEL TWA) [2]	20 ppm

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

C8-C26 branched and linear hydrocarbons – Distillates (848301-67-7)	
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	2,06 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1,68 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,35 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,52 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	12,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	151 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	7,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	32 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	7,5 mg/kg de poids corporel/jour

2-éthylhexane-1-ol (104-76-7)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	53,2 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	23 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	12,8 mg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	53,2 mg/m³

2-éthylhexane-1-ol (104-76-7)	
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	26,6 mg/m³
A long terme - effets systémiques,orale	1,1 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,3 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	11,4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	26,6 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,017 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0017 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,17 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,284 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0284 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,047 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:
Gants. Lunettes de sécurité.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:
Néoprène. Caoutchouc nitrile. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:
Temps de rupture : >30'. Epaisseur du matériau des gants >0,1 mm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	limpide.
Couleur	:	Jaune.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	70 °C
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	790 kg/m³ @20°C
Solubilité	:	insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	2,6 mm²/s @40°C
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indications complémentaires	:	Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'écart des acides forts et oxydants forts.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

C8-C26 branched and linear hydrocarbons – Distillates (848301-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley

nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)	
DL50 orale rat	> 9600 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène	
DL50 orale rat	6318 mg/kg de poids corporel Crl:CDBR
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel New Zealand White
CL50 Inhalation - Rat	> 4,688 mg/l/4h Sprague-Dawley

2-éthylhexane-1-ol (104-76-7)	
DL50 orale rat	3290 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	1,1 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2-éthylhexane-1-ol (104-76-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Diesel +Plus+ Treatment - Traitement Anti-Pollution	
Viscosité, cinématique	2,6 mm²/s @40°C

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	:	Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique.
Ecologie - eau	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	:	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

C8-C26 branched and linear hydrocarbons – Distillates (848301-67-7)	
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l @96h Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l @48h Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 1000 mg/l @72h Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (aigu)	> 1000 mg/l @48h Daphnia magna

nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)	
CL50 - Poisson [1]	96h 2 mg/l Brachydanio rerio
CE50 - Crustacés [1]	> 12,6 mg/l @48h Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	72h 1,57 mg/l Pseudokirchnerella subcapitata

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène	
CL50 - Poisson [1]	96h 2 (≤ 5) mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 - Crustacés [1]	48h 10 mg/l Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	72h 1 (≤ 3) mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

2-éthylhexane-1-ol (104-76-7)	
CL50 - Poisson [1]	96h 28,2 mg/l pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	48h 39 mg/l daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	72h 11,5 mg/l algae (desmodesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

C8-C26 branched and linear hydrocarbons – Distillates (848301-67-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

nitrate de 2-éthylhexyle (27247-96-7)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	50 %

2-éthylhexane-1-ol (104-76-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

C8-C26 branched and linear hydrocarbons – Distillates (848301-67-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	> 6,5 @40°C

2-éthylhexane-1-ol (104-76-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
2-éthylhexane-1-ol (104-76-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer en centre de traitement agréé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 14 06 03* - autres solvants et mélanges de solvants
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Non applicable

Transport maritime
Non applicable

Transport aérien
Non applicable

Transport par voie fluviale
Non applicable

Transport ferroviaire
Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)	:	WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	:	Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling	:	Aucun des composants n'est listé

Danemark

Classe de danger d'incendie	:	Classe III-1
Unité de stockage	:	50 litre
Remarques concernant la classification	:	Inflammable d'après le ministère de la Justice danois; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises	:	L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

Suisse

Classe de stockage (LK)	:	LK 6.1 - Matières toxiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.